

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre à 14h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 24/10/2025

Nombre de délégués en exercice : 49

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de votants : 26

Nombre de voix : 93

Présents titulaires (20) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Monsieur Olivier GEORGIADIS pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo

Présents suppléants (2) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES pour Bordeaux Métropole
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Pouvoirs (4) :

Madame Sylvie AUBERT à Monsieur Frankie ANGEBAULT
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Frankie ANGEBAULT
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH à Madame Claude MELLIER
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Renaud LAGRAVE

Absents Excusés (29) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole

Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Gérard REGNIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Madame Claude MELLIER est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 3 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_044 : CREATION D'EMPLOIS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu la délibération n°2024_042 en date du 16 décembre 2024 adoptant la modification du tableau des effectifs,

Considérant le besoin de redéfinir l'organisation du syndicat pour faire face à la croissance des projets, de renforcer les fonctions supports et techniques,

Considérant le vote de la réforme statutaire et de la feuille de route associée,

Considérant le tableau des effectifs initial et les fiches de poste associées,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sur le nouvel organigramme, rendu en date du 26 novembre 2024,

Considérant l'avis de la Commission Locale des Mobilités de la Gironde du 24 septembre 2025,

Considérant qu'en application de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que, pour des besoins de continuité du service, les collectivités peuvent néanmoins recruter, en application de l'article L 332-8-2 et L 332-14 du code précité, des agents contractuels territoriaux pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L 313-4 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la demande nationale de régulariser le formalisme des décisions de nomination pour les créations d'emploi,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

A des fins de régularisation juridique :

- **la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste d'Assistante des assemblées, de catégorie B (grades de Rédacteur, Rédacteur Principal 2^{ème} classe et Rédacteur Principal 1^{ère} classe) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;**

- la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste de Chef de projet Système, de catégorie A (grades d'Ingénieur et Ingénieur Principal) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste de Directeur Général des Services, de catégorie A (grades d'Attaché principal et Attaché Hors classe) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste de Chef de service Mobilités, de catégorie A (grades d'Attaché et Attaché Principal) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste d'Assistante de Direction, de catégorie C (grades d'Adjoint Administratif, Adjoint administratif 2^{ème} classe et Adjoint administratif 1^{ère} classe) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste de Responsable Administratif et Financier, de catégorie A (grades d'Attaché et Attaché Principal) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste de Directrice Ressources et Communication, de catégorie A (grades d'Attaché et Attaché Principal) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- que ces emplois pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement des articles L 332-8-2 et L 332-14 du Code Général de Fonction Publique ;
- d'inscrire au budget de l'exercice les dépenses correspondantes aux rémunérations et aux charges des agents nommés dans les emplois ;
- d'autoriser le Président à prendre et signer tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Dans la continuité de la délibération de décembre 2024 sur la trajectoire RH de NAM :

- la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste de chef de projet Systèmes Data, de catégorie A (grade d'Ingénieur) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- la création au tableau des effectifs du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'un emploi permanent pour le poste de chargé des affaires juridiques, de catégorie B (grades de Rédacteur, Rédacteur principal 2^{ème} classe, Rédacteur principal 1^{ère} classe) ou A (Attaché, Attaché principal) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- d'élargir le pourvoi du poste d'Assistant de Gestion Administrative et Patrimoine, déjà possible à tous les grades du cadre d'emplois des Adjoints Administratif et au grade de Rédacteur, également aux grades de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe et Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- d'élargir le pourvoi du poste de Chargé de projet mobilités actives, déjà possible au grade d'ingénieur, également aux grades de technicien principal 1^{ère} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe et attaché à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- d'élargir le pourvoi du poste de chef de projet Parcours usagers, déjà possible au grade d'Ingénieur, également à tous les grades du cadre d'emploi des Techniciens (Technicien, Technicien Principal de 2^{ème} classe et Technicien Principal de 1^{ère} classe) à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire et à la grille statutaire afférente au grade ;
- de créer lesdits postes à compter du 4 novembre 2025 ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié, joint en annexe, qui prendra effet à compter du 4 novembre 2025 ;
- que ces emplois pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement des articles L 332-8-2 et L 332-14 du Code Général de Fonction Publique ;
- d'inscrire au budget de l'exercice les dépenses correspondantes aux rémunérations et aux charges des agents nommés dans les emplois ;

- **d'autoriser le Président à prendre et signer tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,



Claude MELLIER

Le Président,

Signé électroniquement par : Renaud
LAGRAVE
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Courrier - Nouvelle
Aquitaine Mobilités

Renaud LAGRAVE,

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 06/11/2025 et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le 07/11/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération 2025_044

MaJ au 04/11/2025	Grades ou emplois	Cat	Emplois budgétaires			Répartition des effectifs sur emplois budgétaires en ETP				
			Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	Total	Titulaires	Contractuels	Non pourvus	Total	
			EMPLOIS FONCTIONNELS	EMPLOIS FONCTIONNELS		3	0	3	1	0
Directeur Général	Directeur général des services (40 000 à 80 000 habitants)	A	1		1	1			1	
Directeur Général Adjoint	Directeur général adjoint des services (40 000 à 80 000 habitants)	A	1		1			1	1	
Vacant (ancien poste DGS)	Directeur général des services (20 000 à 40 000 habitants)	A	1		1			1	1	
Catégorie A	Catégorie A		21	0	21	7	9	4	21	
FILIERE ADMINISTRATIVE	FILIERE ADMINISTRATIVE, CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES		11	0	11	3	5	3	11	
Directeur Général	Attaché Hors Classe	A	1		1	1			1	
Vacant (ancien poste DGS)	Attaché principal	A	1		2			1	2	
Directrice Ressources et Communication		A	1					1		
Chef service Mobilités	Attaché	A	1		8	1			8	
Responsable Administratif et financier			1					1		
Directrice Financière et Commande Publique			1							
Responsable DATA et Services Usagers			1					1		
Chef de projet Transport			1					1		
Chef de projet Tarification			1					1		
Chef de projet information voyageurs			1					1		
Chargé pilotage des contrats			1					1		
FILIERE TECHNIQUE	FILIERE TECHNIQUE, CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS		10	0	10	4	4	1	10	
DGA Modalis-Systèmes et Gestion Patrimoniale	Ingénieur en chef Hors classe	A	1		1	1			1	
Directrice Systèmes	Ingénieur principal	A	1		2	1			2	
Chef de projet Systèmes			1			1				
Chef de projet Mobilités actives	Ingénieur	A	1		7		1		7	
Chef de projet billettique			1				1			
Chef de projet Billettique			1				1			
Chef de projet Système			1				1			
Chef de projet billettique			1				1			
Chef de projet Parcours Usager			1					1		
Chef de projet Covoiturages			1					1		
CATEGORIE B	CATEGORIE B		6	0	6	4	0	2	6	
FILIERE ADMINISTRATIVE	FILIERE ADMINISTRATIVE, CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS		5	0	5	3	0	2	5	
Assistante des Assemblées	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1	1			1	
Gestionnaire RH	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1			1	
Vacant	Rédacteur / Rédacteur Pal 2ème cl / Rédacteur Pal 1ère cl	B	1		1			1	1	
Gestionnaire Commande Publique	Rédacteur	B	1		2	1			2	
Vacant			1				1			
FILIERE TECHNIQUE	FILIERE TECHNIQUE, CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS		1	0	1	1	0	0	1	
Chef de projet Billettique	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1			1	
CATEGORIE C	CATEGORIE C		4	0	4	3	0	1	4	
FILIERE ADMINISTRATIVE	FILIERE ADMINISTRATIVE, CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS		4	0	4	3	0	1	4	
Assistante gestion administrative (Limoges)	Adjoint Adm ppl 1 ^{ère} classe / Adjoint adm ppl 2 ^{ème} classe / adjoint administratif	C	1		1			1	1	
Assistante gestion administrative (pôle Mobilités)	Adjoint adm principal 2 ^{ème} classe	C	1		1	1			1	
Assistante de Direction	Adjoint administratif	C	1		2	1			2	
Assistante Gestion Comptable			1			1				
Créations	CREATIONS		2	0	2	0	0	2	2	
Chargé des affaires juridiques	Rédacteur/Rédacteur Pal 2ème cl / Rédacteur Pal 1ère cl/Attaché/Attaché Pal	B ou A	1		1			1	1	
Chef de projet Systèmes Data	Ingénieur	A	1		1			1	1	
	Total Général		36	0	36	15	9	11	36	